



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JANVIER 2026

Le 15 janvier 2026 à 18 heures. Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, Maire.

Étaient présents : tous les conseillers en exercice exceptés M. VINCENT GUENEGUES qui donne pouvoir à M. YVES ROBIN, Mme Anne CLOAREC qui donne pouvoir à Mme Myriam LOCQUET LE GALL, Mme Lysiane JONCQUEUR qui donne pouvoir à Mme Sandrine HENRY

Absents : M. Daniel BRETON, M. Jean-Michel CROGUENOC, M. Yann GOURIOU, Mme Véronique JULLIEN-MITSIENO.

Le quorum est atteint.

M. Manuel COMBES est élu secrétaire de séance (article L.2121-5 du CGCT).

Ordre du jour de la séance :

1. MISE A JOUR DES MODALITES DE LA CONCERTATION COMPLEMENTAIRE PREVUE DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT SUR LE SECTEUR DE MEZOU VOURC'H SUR LA COMMUNE DE PORSPODER

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

1. MISE À JOUR DE LA CONCERTATION COMPLÉMENTAIRE PRÉVUE DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT SUR LE SECTEUR MEZOU VOURC'H SUR LA COMMUNE DE PORSPODER (29)

Le Maire expose :

Soumise à la loi Littoral et disposant d'une urbanisation lâche comportant des potentiels de densification, la commune de Porspoder s'interroge ces dernières années sur les conditions de la production d'une offre nouvelle de logements sur son territoire à destination, notamment, de primo-accédants et résidents permanents, évincés par un coût élevé d'accès au foncier.

Dans ce contexte, la commune abrite, au nord du territoire communal, un ensemble de parcelles stratégiques pour l'accueil d'un projet d'aménagement à vocation de logements, classées en zone 1AUhb au PLU communal approuvé le 27 septembre 2023. Ce secteur fait par ailleurs l'objet d'une orientation d'aménagement (zone Mezou Vourc'h sud).

La commune de Porspoder a fait appel à l'EPF Bretagne en juillet 2016 afin d'être accompagnée dans la maîtrise foncière de ce secteur.

Une convention opérationnelle d'action foncière a été signée entre la commune de Porspoder et l'EPF Bretagne pour ce projet le 26 avril 2017. Cette convention porte sur 14 parcelles et parties de parcelles représentant un périmètre total de 14 458 m².

Par avenant n°1 en date du 16 juin 2023, la contenance cadastrale à acquérir a été modifiée et rendue définitive à l'issue de l'établissement d'un Document Modificatif du Parcellaire Cadastral. Cet avenant signé entre la commune de Porspoder et l'EPF Bretagne porte la superficie totale du périmètre à environ 13 816 m².

Par avenant n°2 en date du 18 avril 2024, signé entre la commune de Porspoder et l'EPF Bretagne, la durée de la convention opérationnelle a été prolongée jusqu'au 28 novembre 2026.

A l'échelle des parcelles qui seront portées par l'EPF Bretagne, la collectivité s'est engagée à respecter les critères suivants :

- A minima 50% de la surface de plancher du programme consacrée au logement ;
- Une densité minimale de 20 logements par hectare (sachant que pour les projets mixtes, 70 m² de surface de plancher d'équipements, services, activités ou commerces équivalent à un logement) ;
- Dans la partie du programme consacrée au logement : 20% minimum de logements locatifs sociaux de type PLUS-PLAI.

Afin de préciser les conditions d'aménagement du site, la commune a souhaité lancer une étude pré-opérationnelle avec l'accompagnement de l'EPF Bretagne.

Cette étude visait à :

- Mener une réflexion globale sur l'opportunité d'une programmation en matière de faisabilité architecturale et urbaine, technique et financière,
- Vérifier la faisabilité du projet considéré sur le secteur Mezou Vourc'h au regard notamment des critères d'intervention opérationnelle de l'EPF : faisabilité technique, financière, réglementaire, ...
- Etablir plus finement le projet d'aménagement de ce secteur qui servira de feuille de route à la collectivité dans la phase opérationnelle.

Une convention d'étude et de veille foncière a ainsi été signée le 01 décembre 2021 entre l'EPF Bretagne et la commune de Porspoder afin de permettre le lancement et le suivi de cette étude pré-opérationnelle menée sous maîtrise d'ouvrage communale.

Après lancement d'un marché d'étude, par délibération du conseil municipal en date du 02 mai 2022, l'étude pré-opérationnelle d'aménagement sur le secteur Mezou Vourc'h a été confiée par la commune, après avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 28 avril 2022, au groupement de bureaux d'études Tristan La Prairie Architecte (TLPA), mandataire, SAFI, O'Ingénierie pour un coût de 27.775€ HT.

Cette pré-étude a été réalisée dans un cadre concerté avec les habitants de juin 2022 à janvier 2023 avec la présentation du rapport d'étude final lors d'une réunion publique organisée au centre socioculturel Le Phare. Le bilan de cette concertation a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal en date du 27 février 2023.

Dans le cadre de cette démarche de concertation formalisée, ont déjà pu être réalisés les événements suivants :

- Balade urbaine avec les riverains le 16 juin 2022 de 16h à 17h30 sur site ;
- Réunion publique de lancement suivi d'une balade urbaine le 16 juin 2022 de 18h à 20h sur site ;
- Atelier public de co-conception du projet (travail sur les formes urbaines) le 05 juillet 2022 de 16h à 18h au Phare ;
- Atelier de co-conception du projet (travail sur les scénarios) le 29 septembre 2022 de 16h à 18h au Phare ;
- Atelier de co-conception du projet (travail sur un scénario de synthèse) le 24 novembre 2022 de 16h à 18h au Phare ;
- Exposition publique dans l'Agora du Phare, du 09 janvier au 10 février 2023 ;
- Réunion publique de présentation des conclusions de l'étude le 26 janvier 2023 de 18h à 20h ;

- Mise à disposition du public d'un registre d'observations en Mairie.

L'ensemble des moyens de concertation définis par le conseil municipal a bien été respecté et mis en œuvre au cours de cette concertation qui a permis au public d'accéder aux informations connues sur le projet (au jour de la concertation) et de formuler leurs observations.

Par délibération n° 2023-026 du 15 mai 2023, le conseil municipal a arrêté le projet pré-opérationnel en retenant le scénario n°3.

Il s'agissait de ne retenir qu'une des propositions de scénarios d'aménagement du secteur Mezou Vourc'h sud issue de la concertation et de l'étude pré-opérationnelle. Ces scénarios s'appuient sur la même logique d'aménagement avec des futures constructions organisées en hameaux contemporains, respectant ainsi les objectifs de densité urbaine en s'intégrant dans le paysage et le patrimoine environnant, tout en limitant l'empreinte écologique du projet.

En parallèle de la concertation formalisée et du rendu de l'étude pré-opérationnelle, la commune de PORSPODER a poursuivi sa démarche préventive en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Dans ce cadre elle a fait réaliser un diagnostic Faune-Flore, sur un cycle annuel complet (quatre saisons) et la caractérisation des zones humides sur le secteur Mezou Vourc'h. Cette étude a été rendue en mai 2025.

Pour intégrer les données de cette étude dans le projet mais aussi mettre en œuvre sa volonté de préserver l'état de conservation des habitats et espèces situés sur le site du projet et à proximité, la commune de PORSPODER a souhaité lancer un complément d'étude pré-opérationnelle avec l'accompagnement de deux bureaux d'étude : TPLA et IAO SENN.

La commune de PORSPODER souhaite que ce complément d'étude soit de nouveau réalisé dans un cadre concerté avec les habitants.

Ce complément d'étude vise à :

- Intégrer dans le projet les nouvelles données environnementales et conclusions du diagnostic Faune-Flore dont dispose à présent la collectivité,
- Actualiser la programmation envisagée en matière de faisabilité architecturale et urbaine, technique et financière,
- Proposer une nouvelle variante d'aménagement du scénario n°3 arrêtés le 15 mai 2023 pour actualiser la feuille de route de la collectivité dans la phase opérationnelle du projet envisagé.

Concrètement, ce complément d'étude intègre différents jalons pour présenter aux habitants les démarches complémentaires réalisées par la collectivité depuis 2023.

Prévue pour s'achever début 2026, le complément d'étude intègre une concertation complémentaire.

Par délibération du 15 décembre 2025, le conseil municipal de PORSPODER a fixé les modalités de cette concertation et acté qu'elle soit constituée des événements suivants :

- Une réunion publique de présentation des démarches réalisées par la collectivité, d'une nouvelle variante d'aménagement et de son panneau d'exposition assorti d'un temps d'échange avec les habitants, se tiendra le 08 janvier 2026 de 18h à 20h salle Herri Léon 42A rue du Port à Melon, à PORSPODER (29).
- Le panneau d'exposition présenté lors de la réunion publique du 08 janvier 2026 sera affiché sur la façade de la Mairie du 08 janvier jusqu'au 29 janvier 2026.
- Un registre d'observations sera mis à disposition du public en Mairie, pendant ses heures habituelles d'ouverture au public (les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, les samedis de 10h à 12h) du 08 janvier jusqu'au 29 janvier 2026.
- Un exemplaire papier du diagnostic Faune-Flore, réalisé par le bureau d'étude environnement BIOTOPE sur le secteur de Mezou Vourc'h assorti de son registre de

consultation. Ce diagnostic sera consultable en Maire, pendant ses heures habituelles d'ouverture au public (les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, les samedis de 10h à 12h) du 08 janvier jusqu'au 29 janvier 2026.

La réunion publique de présentation et d'échange avec les habitants n'a pas cependant pas pu être tenue en raison des conditions météorologiques.

Le 08 janvier, le préfet du Finistère a mis en alerte les maires et services pour les phénomènes météorologiques justifiant une vigilance : orange vent ; jaune vagues-submersion et jaune orages.

Successivement, une nouvelle alerte a été émise pour signaler l'aggravation de ces phénomènes : « Passage en vigilance orange vague-submersion pour le secteur nord du département ».

Ces deux alertes émises par la Préfecture du Finistère le 8 janvier dernier sont annexées à la présente délibération.

Monsieur le préfet a indiqué dans son bulletin d'alerte météorologique que :

« la tempête "Goretti" s'approche de la Bretagne en fin d'après-midi puis se décale vers l'est pour impacter la Normandie et le nord du Centre-Val de Loire. À son passage, on attend dans les terres des rafales de l'ordre de 100 à 120 km/h en flux de sud-ouest. Près du littoral, les rafales seront comprises entre 120 et 140 km/h. »

Monsieur le préfet du Finistère a demandé en conséquence aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques, tels que :

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC).
- Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement.
- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement

Il a été également demandé aux différents partenaires (maires, services etc.) de prendre les mesures adéquates en fonction de leurs domaines de compétences.

En raison des risques évidents pour la population si elle venait à se déplacer en réunion publique et au regard de la demande exprès de la préfecture du Finistère d'interdire certaines manifestations, mais aussi de restreindre les déplacements dans les communes finistériennes, Monsieur Le Maire de PORSPORDER a pris la décision d'annuler cette réunion.

Cette décision d'annulation a été prise par Monsieur Le Maire en application des consignes fixées par la préfecture du Finistère et dans le cadre des pouvoirs de police administrative générale dont il dispose pour mener des missions de sécurité publique, tranquillité publique et salubrité publique sur le territoire communal.

Il importe cependant que cette réunion publique soit tenue durant la concertation ouverte le 08 janvier 2026.

Il est donc proposé au conseil municipal, réuni exceptionnellement ce jour :

- de reporter cette réunion publique initialement prévue le 08 janvier 2026 de 18h à 20h salle Herri Léon 42A rue du Port à Melon, à PORSPORDER (29) à la date du lundi 19

janvier 2026 de 18h à 20h salle Herri Léon 42A rue du Port à Melon, à PORSPODER (29) ;

- de se prononcer sur les modalités et moyens de diffusion de l'information de ce report auprès de la population.

Si les alertes météorologiques ont contraint Monsieur Le Maire à annuler la réunion publique, les services de la Mairie ont cependant pu afficher le panneau d'exposition sur la façade de la Mairie et mettre à disposition du public le registre d'observations ainsi qu'un exemplaire papier du diagnostic Faune-Flore, dans ses locaux, dès le 08 janvier 2026.

En suite de la publication de la délibération du 15 décembre 2025, par laquelle le conseil municipal de PORSPODER a fixé les modalités de la concertation, plusieurs habitants ont demandé à Monsieur Le Maire et aux services de la Mairie de mettre à disposition cette étude par voie dématérialisée.

Pour répondre au mieux aux demandes du public et garantir une information suffisante de la population, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la mise à disposition d'un exemplaire dématérialisé du diagnostic Faune-Flore, réalisé par le bureau d'étude environnement BIOTOPE sur le secteur de Mezou Vourc'h, accessible via le site internet de la commune (<https://porspoder.fr/>) à compter du 16 janvier 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-24 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-2 et suivants ;

Vu la délibération n°2017-023 du 27 mars 2017 par laquelle la commune de Porspoder a approuvé la signature d'une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) ;

Vu la convention opérationnelle d'actions foncières signée entre la commune de Porspoder et l'EPFB le 26 avril 2017 pour le projet « secteur Mezou Vourc'h » ;

Vu l'avenant n°1 en date du 16 juin 2023, signé entre la commune de Porspoder et l'EPF Bretagne pour le projet « secteur Mezou Vourc'h » ;

Vu avenant n°2 de prolongation de la convention opérationnelle en date du 18 avril 2024, signé entre la commune de Porspoder et l'EPF Bretagne pour le projet « secteur Mezou Vourc'h » ;

Vu la délibération n°2021-074 du 18 octobre 2021 par laquelle la commune de Porspoder a approuvé la signature d'une convention d'études et de veille foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) ;

Vu la convention d'études et de veille foncière signée entre la commune de Porspoder et l'EPFB le 01^{er} décembre 2021 pour l'« étude pré-opérationnelle pour l'aménagement d'un ensemble foncier en centre-bourg ».

Vu la délibération du 31 janvier 2022 relative à la création du lotissement Mezou Vourc'h et à l'ouverture d'un budget annexe en 2022 dédié à cette opération nécessitant le lancement d'une étude pré-opérationnelle après appel d'offres ;

Vu la délibération du conseil municipal du 07 juin 2022 fixant les objectifs et les modalités de concertation et autorisant le Maire, ou son représentant, à prendre toutes mesures nécessaires à leur mise en œuvre ;

Vu la délibération du conseil municipal du 27 février 2023 tirant le bilan de la concertation ;

Vu la délibération du conseil municipal du 15 mai 2023 arrêtant le projet pré opérationnel ;

Vu la délibération du conseil municipal du 15 décembre 2025 fixant les objectifs et les modalités de concertation complémentaire et autorisant le Maire, ou son représentant, à prendre toutes mesures nécessaires à leur mise en œuvre ;

Considérant que la commune de Porspoder envisage la réalisation d'un projet de renouvellement urbain et d'aménagement sur le secteur Mezou Vourc'h, dans le périmètre délimité sur plan annexé à la présente délibération ;

Considérant que la première concertation formalisée qui s'est tenue de juin 2022 à janvier 2023 a permis à toute personne intéressée d'accéder à des informations relatives à ce projet et de formuler des observations en l'état des connaissances du site et des données dont disposaient la collectivité en janvier 2023.

Considérant qu'au regard des nouvelles données environnementales, dont dispose aujourd'hui la collectivité, il convient d'organiser une concertation complémentaire avec le public permettant à toute personne intéressée d'accéder aux informations relatives à ce projet et de formuler des observations ;

Considérant que la concertation complémentaire a pour objectifs :

- De faire connaître les évolutions du projet et la proposition d'une nouvelle variante d'aménagement du scénario n°3 à un large public ;
- De permettre à la population, et notamment aux riverains, de prendre connaissance des démarches réalisées par la collectivité depuis février 2023 et de l'actualisation de certaines caractéristiques de l'opération (périmètre, programmation, volumétrie,) ;
- De permettre à toute personne intéressée de faire part de ses observations, de ses propositions ou de ses interrogations ;

Considérant que ce projet relève de l'article L. 103-2, 4° du code de l'urbanisme relatif au régime de la concertation obligatoire au titre du code de l'urbanisme.

Considérant que par délibération du 15 décembre 2025, le conseil municipal a approuvé la mise en œuvre des objectifs et des modalités de la concertation formalisée complémentaire, de la manière suivante :

- Une réunion publique de présentation des démarches réalisées par la collectivité, d'une nouvelle variante d'aménagement et de son panneau d'exposition assorti d'un temps d'échange avec les habitants, se tiendra le 08 janvier 2026 de 18h à 20h salle Herri Léon 42A rue du Port à Melon, à PORSPODER (29)
- Le panneau d'exposition présenté lors de la réunion publique du 08 janvier 2026 sera affiché sur la façade de la Mairie du 08 janvier jusqu'au 29 janvier 2026.
- Un registre d'observations sera mis à disposition du public en Mairie, pendant ses heures habituelles d'ouverture au public (les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, les samedis de 10h à 12h) du 08 janvier jusqu'au 29 janvier 2026.
- Un exemplaire papier du diagnostic Faune-Flore, réalisé par le bureau d'étude environnement BIOTOPE sur le secteur de Mezou Vourc'h, assorti de son registre de consultation. Ce diagnostic sera consultable en Mairie, pendant ses heures habituelles d'ouverture au public (les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, les samedis de 10h à 12h) du 08 janvier jusqu'au 29 janvier 2026.

Considérant qu'en raison des conditions météorologiques la réunion publique du 08 janvier 2026 n'a pas pu être tenue, qu'il convient d'en reporter la date, il y a lieu de poursuivre la concertation complémentaire de la manière suivante :

- Une réunion publique de présentation des démarches réalisées par la collectivité, d'une nouvelle variante d'aménagement et de son panneau d'exposition assorti d'un temps d'échange avec les habitants, se tiendra le lundi 19 janvier 2026 de 18h à 20h salle Herri Léon 42A rue du Port à Melon, à PORSPODER (29) ;
- Le panneau d'exposition affiché sur la façade de la Mairie depuis le 08 janvier 2026 sera présenté lors de la réunion publique du 19 janvier 2026 et affiché jusqu'au 29 janvier 2026 ;
- Les informations relatives au report de la réunion publique (raisons du report, nouvelle date de réunion etc.) ont été largement diffusées par voie de presse via le journal local « la lettre de Porspoder » publié le 09 janvier 2026 ; par voie dématérialisée via la publication de ces informations sur le site internet de la commune de PORSPODER, Intramuros et sur son compte Facebook les 08 et 13 janvier 2026 ; par voie d'affichage à la salle Herri Leon le 08 janvier 2026, par voie d'affichage en Mairie, dans les autres services publics de la commune dès le 13 janvier 2026 via l'installation d'une affiche informant des date, heure et lieu où se tiendra cette réunion publique ;

Considérant les observations et demandes formulées par la population en suite de la délibération du 15 décembre 2025, il y a lieu d'ajouter la modalité suivante à la concertation complémentaire :

- Un exemplaire dématérialisé du diagnostic Faune-Flore, réalisé par le bureau d'étude environnement BIOTOPE sur le secteur de Mezou Vourc'h, sera accessible via le site internet de la commune (<https://porspoder.fr/>) à compter du 16 janvier 2026 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'approuver et de mettre en œuvre** le report de la réunion publique initialement prévue le 8 janvier 2026 à la date du 19 janvier 2026 de 18h à 20h salle Herri Léon 42A rue du Port à Melon, à PORSPODER (29) ;
- **D'approuver et de mettre en œuvre** les nouvelles modalités de concertation susmentionnées ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes mesures nécessaires à leur mise en œuvre ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Après avoir délibéré par 14 voix pour et une abstention (Mme Madeleine CARPENTIER), le Conseil municipal :

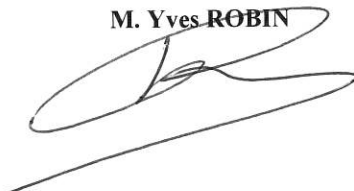
- **APPROUVE** les objectifs et les modalités de concertation susmentionnées ;
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à prendre toutes mesures nécessaires à leur mise en œuvre ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Prochain conseil municipal le lundi 09 février 2026 à 18h.

La séance du conseil municipal est levée à 18h19.

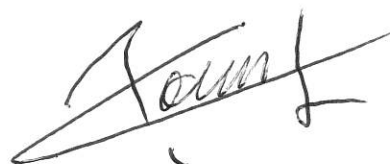
Le Maire

M. Yves ROBIN




Le secrétaire de séance

M. Manuel COMBES



ANNEXES : ALERTES MÉTÉOROLOGIQUES - PRÉFECTURE DU FINISTÈRE (29) - 08.01.2026



ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE PASSAGE EN VIGILANCE **ORANGE VENT**

ET VIGILANCE JAUNE VAGUES-SUBMERSION ET JAUNE ORAGES

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par Météo-France



Situation :

La tempête "Goretti" s'approche de la Bretagne en fin d'après-midi puis se décale vers l'est pour impacter la Normandie et le nord du Centre-Val de Loire. À son passage, on attend dans les terres des rafales de l'ordre de 100 à 120 km/h en flux de sud-ouest. Près du littoral, les rafales seront comprises entre 120 et 140 km/h.

Pour aujourd'hui jeudi 08 janvier :

Les plus forts cumuls de pluie attendus sont de 25 millimètres sur les Monts d'Arrée. Vent assez fort à fort, d'Ouest à Sud-Ouest. Avec des rafales à 120 km/h, à la tombée du jour.

Pour la nuit de jeudi 08 à vendredi 09 janvier :

En soirée, des averses sont à craindre. Elles deviennent plus fortes, et souvent orageuses en milieu de nuit. Les orages se généralisent en seconde partie de nuit. Le maximum de pluie attendu est de l'ordre de 20 millimètres sur les Monts d'Arrée. Vent d'Ouest, assez fort à fort. Avec des rafales atteignant, localement, 140 km/h, en cours de nuit.

Les vents très forts associés à la tempête "Goretti" génèrent de fortes vagues et une surélévation temporaire importante du niveau de la mer (surcote). La conjonction de niveaux marins relativement élevés (coefficient de marée de 72, forte surcote) et de fortes vagues risque d'engendrer des submersions par franchissements de paquets de mer sur les zones exposées du littoral. Le risque est plus marqué au moment de la pleine mer. (*pleine mer à 20h43 à Brest*)

Pour demain vendredi 09 janvier :

On attend au maximum jusqu'à 15 millimètres de pluie sur les pointes du Finistère. Vent de Nord-Ouest, assez fort. Avec, localement, des rafales atteignant 110 km/h, en journée. Le risque orageux se généralise en soirée.

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

De prendre connaissance des bulletins de prévision et de vous informer régulièrement sur :

- La Météo : www.meteofrance.com
- Les Crues : <http://vigicrues.gouv.fr>
- Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr , <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- Les Vagues: (prévisions de hauteurs, fréquences et directions): <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes: données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues: hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 08 janvier 2025

Le préfet,
Pour le préfet,
L'adjoint à la cheffe du SIDPC



Benjamin LECUP

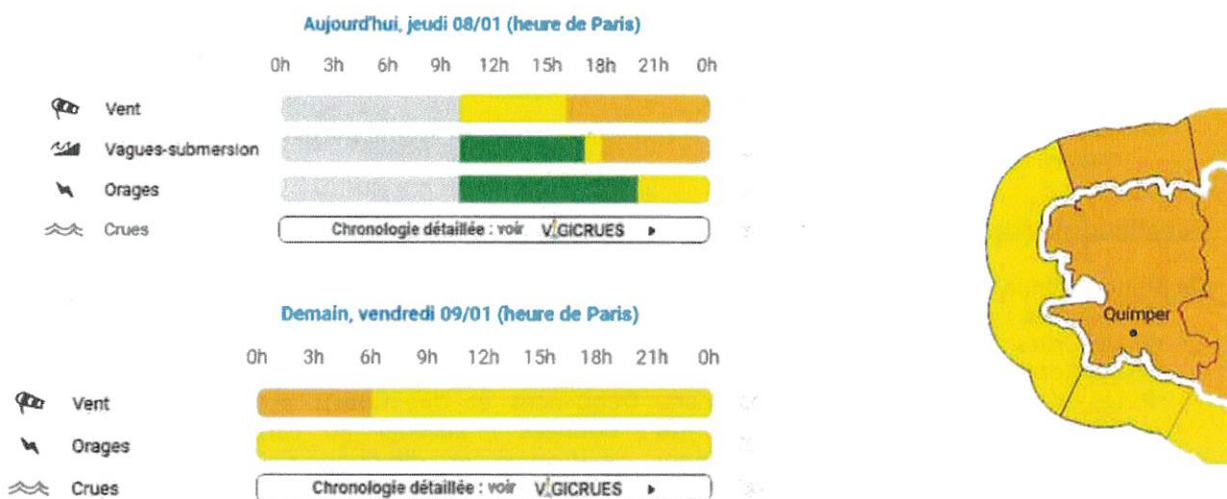


**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE **PASSAGE EN VIGILANCE ORANGE VAGUES-SUBMERSION,** **MAINTIEN VIGILANCE ORANGE VENT ET JAUNE ORAGES**

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par Météo-France



Fait nouveau :

Passage en vigilance **ORANGE VAGUES-SUBMERSION** pour le secteur nord du département.

Situation :

La tempête "Goretti" s'approche de la Bretagne en fin d'après-midi puis se décale vers l'est pour impacter la Normandie et le nord du Centre-Val de Loire. À son passage, on attend dans les terres des rafales de l'ordre de 100 à 120 km/h en flux de sud-ouest. Sur le littoral du Nord-Finistère (Le Conquet - Roscoff), les rafales seront comprises entre 120 et 140 km/h.

Pour aujourd'hui jeudi 08 janvier :

Les plus forts cumuls de pluie attendus sont de 25 millimètres sur les Monts d'Arrée. Vent assez fort à fort, d'Ouest à Sud-Ouest. Avec des rafales à 120 km/h, à la tombée du jour.

Pour la nuit de jeudi 08 à vendredi 09 janvier :

En soirée, des averses sont à craindre. Elles deviennent plus fortes, et souvent orageuses en milieu de nuit. Les orages se généralisent en seconde partie de nuit. Le maximum de pluie attendu est de l'ordre de 20 millimètres sur les Monts d'Arrée. Vent d'Ouest, assez fort à fort. Avec des rafales atteignant, localement, 140 km/h, en cours de nuit.

Les vents très forts associés à la tempête "Goretti" génèrent de fortes vagues et une surélévation temporaire importante du niveau de la mer (surcote). La conjonction de niveaux marins relativement élevés (coefficient de marée de 72, forte surcote) et de fortes vagues risque d'engendrer des

submersions par franchissements de paquets de mer sur les zones exposées du littoral. Le risque est plus marqué au moment de la pleine mer. (*pleine mer à 20h43 à Brest*)

Pour demain vendredi 09 janvier :

On attend au maximum jusqu'à 15 millimètres de pluie sur les pointes du Finistère. Vent de Nord-Ouest, assez fort. Avec, localement, des rafales atteignant 110 km/h, en journée. Le risque orageux se généralise en soirée.

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- ➔ Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- ➔ Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- ➔ Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- ➔ Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- ➔ Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- ➔ Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

De prendre connaissance des bulletins de prévision et de vous informer régulièrement sur :

- ➔ La Météo : www.meteofrance.com
- ➔ Les Crues : <http://vigicrues.gouv.fr>
- ➔ Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr , <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- ➔ Les Vagues : (prévisions de hauteurs, fréquences et directions) : <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes : données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues : hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 08 janvier 2025

Le préfet,
Pour le préfet,
L'adjoint à la cheffe du SIDPC



Benjamin LECUP

